

M. POULIOT: Y a-t-il des fonctionnaires publics qui ont l'avantage de se rendre chez eux aux frais de l'Etat?

Le très hon. M. BENNETT: Non, pas à ma connaissance.

M. POULIOT: Je pourrais avoir quelque chose à dire à ce sujet.

L'hon. M. MANION: Faites-nous parvenir vos commentaires par lettre!

(Le crédit est adopté.)

INTÉRIEUR

Traitements, dépenses casuelles, \$726,015.

M. GARDINER: Y a-t-il d'autres crédits à adopter pour le département de l'Intérieur?

Le très hon. M. BENNETT: Nous avons réservé le n° 201.

M. CAMPBELL: Je crois savoir que le n° 12 doit être réservé jusqu'à lundi.

L'hon. M. RHODES: Il y a encore deux crédits à voter pour ce département.

(Le crédit est réservé.)

TRAVAUX PUBLICS

Ports et rivières en général; entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux, \$25,000.

M. REID: Je désirerais parler sur ce crédit.

L'hon. M. RHODES: Si l'honorable député veut bien attendre, nous avons réservé un crédit des Travaux publics et l'on pourra discuter toute question se rapportant à ce département lors de l'examen de ce crédit.

(Le crédit est adopté.)

TRAVAIL

Loi d'enquête sur les coalitions, \$25,000.

Le très hon. MACKENZIE KING: La même entente existe à ce sujet?

Le très hon. M. BENNETT: On pourra discuter toutes les questions se rapportant à ce ministère lors de l'examen du crédit n° 189.

(Le crédit est adopté.)

TRAVAUX PUBLICS

Bassin de radoub de Champlain, \$83,000.

Bassin de radoub d'Esquimalt, \$76,800.

Bassin de radoub de Lorne, \$43,000.

Selkirk.—Cale de radoub, \$2,800.

Le très hon. M. BENNETT: Les autres questions pourront être étudiées quand nous passerons au crédit n° 110.

Le très hon. MACKENZIE KING: Très bien!

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait sur l'état de la question.

(Sur la proposition de M. Bennett la séance est levée à six heures vingt minutes.)

LUNDI, 23 mai 1932.

La séance est ouverte à onze heures.

MOTION TENDANT A L'ADOPTION DU RAPPORT DE LA BANQUE ET DU COMMERCE SUR LE PRIX DE LA GAZOLINE

M. E. J. YOUNG (Weyburn): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, l'avis de motion suivant était inscrit en mon nom au procès-verbaux:

Lundi prochain—Que soit adopté le quatrième rapport du comité permanent de la banque et du commerce relatif au prix de l'essence.

Il convient que la Chambre ait un mot d'explication sur le fait que, ne faisant pas partie du comité, je prenne sur moi de demander l'adoption du rapport en séance générale. Voici la raison que j'ai d'agir ainsi. Je tenais beaucoup à ce que la Chambre fût saisie de ce rapport. Or, le règlement exigeant un avis de quarante-huit heures avant d'en proposer l'adoption en dernière épreuve, et vu que nous avançons rapidement vers la fin de la session, j'ai pensé devoir donner cet avis vendredi, sans quoi il serait impossible de demander l'adoption du rapport cette session-ci. J'ai cherché à communiquer avec le président du comité afin de connaître ses vues à cet égard, mais je n'ai pu le rejoindre. Par conséquent j'ai pris sur moi de faire inscrire l'avis dont je viens de donner lecture. La résolution contenant les instructions du comité est ainsi conçue:

La Chambre est d'avis que le prix de détail de l'essence au Canada est trop élevé depuis quelque temps et que le comité permanent de la banque et du commerce devrait être chargé de faire enquête et rapport sur cette question.

La question soumise au comité était celle-ci: Payons-nous notre gazoline trop cher, et dans l'affirmative, pour quelle raison? Si nous la payons trop cher, le comité devait compter que certaines personnes, soit les raffineurs ou les distributeurs, recevaient une trop grande rémunération pour leurs services, et c'est sur quoi le comité fit porter son enquête.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, vu la faible assistance dans la Chambre et que nous pourrions délibérer sur autre chose, l'honorable député pourrait peut-être retarder ses observations, et y revenir demain, au chapitre des motions.

M. YOUNG: Cela me va.

Le très hon. M. BENNETT: S'il veut bien proposer le renvoi de la suite du débat, cela accélérera la besogne.